



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 établissements de l'académie de Limoges obtiennent le label « Égalité Filles-Garçons »

Limoges, le 09/03/2023

Dans le cadre de la semaine nationale de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école, Carole Drucker-Godard, rectrice de l'académie de Limoges, a annoncé mercredi 8 mars le nom des établissements de l'académie de Limoges ayant obtenu le **label « Égalité Filles-Garçons »**. La proclamation des résultats a eu lieu devant les élus lycéens de l'académie, au cours du Conseil Académique de la Vie Lycéenne.

Le label « Égalité Filles-Garçons », est un nouveau dispositif élaboré par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, pour **reconnaître le travail et l'engagement des collèges et lycées** dans le renforcement de l'égalité filles-garçons. Il permet aux établissements de rendre visible des actions engagées dans les domaines pédagogiques et éducatifs pour transmettre et **faire vivre l'égalité**.

Ce label repose sur une démarche volontaire, progressive et qui s'inscrit dans le temps avec trois objectifs principaux :

- La création d'une culture du respect et de l'égalité entre les filles et les garçons ;
- La lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles ;
- La lutte contre les stéréotypes de genre et l'accès pour toutes et tous à une orientation moins genrée.

13 établissements de l'académie ont présenté un dossier pour candidater à ce label, composé de **trois niveaux : engagement, approfondissement et expertise**. Sur la base d'un référentiel national (politique éducative, vie scolaire, pratiques pédagogiques, formation, partenariat, etc.), un jury académique a examiné les candidatures des établissements et a décidé de labelliser l'ensemble des candidats, au vu de la qualité des projets et des actions menées tout au long de l'année pour sensibiliser les élèves à l'égalité :

Cellule communication Cabinet de la rectrice

Tél : 05 55 11 40 17 ou 05 55 11 43 56
Mél : ce.communication@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux
87031 Limoges Cedex

Établissements labellisés niveau 1 « engagement » :

- Collège Jean Lurçat à Brive (19)
- Collège Bernadette Chirac à Corrèze (19)
- Collège Claude Chabrol à Ahun (23)
- Collège Jean Baptiste Camille Corot à Aix-sur-Vienne (87)
- Collège Louis Jouvét à Bellac (87)
- Collège Pierre Robert au Dorat (87)
- Collège Jean Rebier à Isle (87)
- Collège Léonard Limosin à Limoges (87)
- Lycée Antoine de Saint-Exupéry à Limoges (87)
- Collège Simone Veil à Rochechouart (87)
- Collège Gisèle Halimi à Saint-Mathieu (87)

Établissements labellisés niveau 2 « approfondissement » :

- Lycée du Mas Jambost à Limoges (87)
- Lycée Bernard Palissy à Saint-Léonard-de-Noblat (87)



Cellule communication Cabinet de la rectrice

Tél : 05 55 11 40 17 ou 05 55 11 43 56
Mél : ce.communication@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux
87031 Limoges Cedex



De gauche à droite : Aouali Kherradji, déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC), Carole Drucker-Godard, rectrice de l'académie de Limoges et Pascale Beaubatie, conseillère technique établissements et vie scolaire.



David Savignac, inspecteur Sciences et techniques industrielles et référent académique égalité filles-garçons.

Cellule communication Cabinet de la rectrice

Tél : 05 55 11 40 17 ou 05 55 11 43 56
Mél : ce.communication@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux
87031 Limoges Cedex